



Communiqué de Presse

## **L'Union Syndicale des Employeurs Publics du Spectacle Vivant salue l'arrivée de Franck Riester rue de Valois.**

*L'USEP-SV, fédération des organisations professionnelles d'employeurs du spectacle vivant public rassemblant Les Forces Musicales, Profedim, le SNSP et le Syndeac salue la nomination de Franck Riester au ministère de la Culture qui clôt une première phase du quinquennat.*

Le bilan de l'action de Françoise Nyssen est difficile à faire et les dossiers qu'elle laisse ouverts **sont nombreux et d'importance pour notre secteur.**

Si nous avons pu être satisfaits de l'affirmation du besoin de rééquilibrer les moyens de l'État au service des territoires, nous n'avons pu que déplorer les méthodes utilisées pour arriver à cette conclusion : cartographie de l'offre culturelle insuffisante voire lacunaire niant la majeure partie des dispositifs en place. Une meilleure répartition des crédits demeure pourtant essentielle si elle se fait en coopération avec les collectivités territoriales et si elle s'appuie sur une observation fine des établissements, festivals et compagnies publics sur le territoire.

Nos organisations sont très attentives à la mise en œuvre des **deux circulaires du 24 juillet 2018** prévoyant que les préfets devront communiquer leurs préconisations pour une nouvelle organisation territoriale des services publics et que les ministres devront faire des propositions pour une nouvelle déconcentration et organisation des administrations centrales. Nous participerons à ces débats certains que la présence de l'État sur les territoires est un enjeu essentiel pour la diversité de la création et le maintien d'un réseau de diffusion exigeant au bénéfice des citoyens.

Héritant d'un **budget atone pour 2019** préparé par sa prédécesseure, Monsieur Riester devra être en capacité de dégager des moyens supplémentaires dès 2020 pour que la politique culturelle, même dans un contexte d'extrême rigueur, puisse retrouver le souffle indispensable en faveur d'une culture exigeante et émancipatrice sur l'ensemble du territoire à laquelle nous entendons tous contribuer de façon sérieuse et enthousiaste. Les missions création, transmission des savoirs et démocratisation de la culture ainsi que les négociations fiscales et budgétaires en cours avec les collectivités territoriales font l'objet de toutes nos attentions. Nous ne manquerons pas d'être force de propositions auprès des parlementaires et du gouvernement.

Nous restons également pleinement mobilisés sur l'ouverture éventuelle **des négociations sur l'assurance chômage** : la lettre de cadrage budgétaire pourrait avoir un impact sur les annexes VIII et X. Or, à ce jour, aucune évaluation de la réforme de 2016 n'a encore été faite.

**Le projet de création d'un Centre National de la Musique** a fait l'objet de nombreuses concertations, d'abandons et nous savons qu'il tient à cœur à notre nouveau ministre de la Culture. Si nous avons contribué avec constance aux débats au travers notre participation aux différentes instances de concertation, nous rappelons que le secteur du spectacle vivant public a comme partenaire naturel un ministère de la Culture qui a pour mission première le soutien à la création et à la démocratisation et la diffusion des œuvres. Le projet d'un CNM, construit **dans une logique de soutien économique de la**



**filière**, si intéressant qu'il soit, ne peut se substituer aux politiques publiques de soutien à la création et à la démocratisation de la culture au travers des actions pérennes demeurant dans une logique de gestion désintéressée. Nous restons ainsi attentifs à ce qu'il ne déshabille pas financièrement un ministère d'ores et déjà beaucoup mis à contribution de la rigueur budgétaire depuis de nombreuses années.

Nous mettons enfin en garde le ministre sur les plans successifs et mal ficelés qui inquiètent le secteur, qui constituent des dépenses excessives pour des projets à l'efficacité incertaine : le Pass Culture s'annonce une entreprise périlleuse et non financée ; « la Culture près de chez vous » doit faire l'objet d'une concertation renforcée et repensée complètement ; le plan de développement des microfolies doit être stoppé sans délai tant ses objectifs semblent en contradiction totale avec l'action même du ministère et de ses opérateurs. Bref, c'est à une concertation renforcée avec les organisations professionnelles représentatives que nous appelons dans les meilleurs délais. L'arrivée d'un nouveau ministre en constitue assurément l'opportunité.

Paris, le 24 octobre 2018